

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-7-3

Séance du mercredi 9 décembre 2009

ARCHIVES DEPARTEMENTALES BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire pour les Archives départementales les crédits suivants :

En investissement : une autorisation de programme et des crédits de paiement de 80 000 euros

En fonctionnement : 63 000 euros

Les recettes prévisionnelles des archives pour 2010 se montent à 3000 euros

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions